



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 15-29

Objet :

**Convention de passage avec le
SIEL pour le déploiement du
réseau en fibre optique sur la
commune des Noës**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Le SIEL va installer des infrastructures et des équipements de télécommunication dans le cadre du développement de la fibre optique sur la commune des Noës.

Pour ce faire, le tracé envisagé utilisera les poteaux existants des réseaux de France Telecom et d'EDF et nécessitera l'implantation d'un poteau supplémentaire sur la parcelle AI 0254.

Ce tracé se trouvant en surplomb des parcelles AK 0373, AI 0275, AI 0270, AI 0271, AI 0269, AI 0247 et AI 0254 appartenant à Roannaise de l'Eau, le SIEL propose la signature d'une convention de passage sur toutes ces parcelles.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver la convention avec le SIEL ;

2°) de signer la convention.

Roanne, le

13 OCT. 2015,

Le Président,

Daniel FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20151013-DC15-29-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015